



Action 63/02

Suite et fin du groupe de travail IRTI

La DG accorde 53 points d'indice pour les 8394 agents de la branche surveillance (catégories A, B et C).

Le directeur général fera cette proposition au ministre qui prendra la décision définitive (des difficultés techniques sont toujours possibles).

Le SPNDF, la CFTC et le SNUDDI ont quitté la séance en cours en prétextant ne pas pouvoir donner un avis circonstancié. Ils se sont engagés à donner une réponse au directeur général pour demain après-midi.

Ces propositions ont reçu l'assentiment de la CFDT, de la CGT, du SNCD, de SUD et de FO (in fine).

Pour la CFDT, ces propositions sont un à valoir sur les revendications de 80 points d'indice pour tous.